

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du

13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le sept mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT, Agnès DEMIK, M. Gilles MARY, Adjoints au Maire,

Mmes Corinne DELPORTE, MM Jean-Michel ARNAUD, Serge DARCISSAC, Guy DELFORTRIE, Eric IMBERT, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT (arrivée à 19h13), conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sylvie KOLANEK donne pouvoir à M. Guy DELFORTRIE
Mme Murielle GENTY donne pouvoir à M. Philippe PARENT
Mme Patricia LEMOINE donne pouvoir à Mme Corinne DELPORTE
Mme Marie-Pierre SMEJKAL donne pouvoir à Mme Brigitte BESQUENT
M. Didier LEMOINE donne pouvoir à M. Eric IMBERT
Mme Mélanie LUSSEULT donne pouvoir à M. Gilles MARY
Mme Brigitte ROILAND
Mme Estelle MARTINS

Membres en exercice : 19

Délibération 2025-03-016 à 2025-03-029

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Délibération n° 2025-03-016**1°) Arrêt du procès-verbal de la séance 27 février 2025**

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 27 février 2025 et donne la parole aux membres présents.

Corinne DELPORTE demande la rectification de l'heure de départ de Mme Brigitte ROILAND à 19h57 et non 18h57.

Vu l'assentiment constaté des membres présents,

Considérant que la modification ci-dessus est portée au procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2025.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

Désignation du secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Eric IMBERT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2025-03-017

2°) Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller suite à démission

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur Rodolphe GUILLON élu sur la liste « Engagés ensemble et pour tous » a présenté par courrier en date du 25 février 2025 reçu en mairie le 25 février 2025, sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet d'Indre et Loire a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.270 du Code électoral dispose que le *candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.*

Conformément aux élections qui se sont déroulées le 22 mars 2020, Monsieur Marc MONCELON est le suivant sur la liste. Il a aussitôt démissionné de ses fonctions par lettre du 25 février 2025 transmise à M. Le Préfet le même jour.

Mme Brigitte ROILAND, suivant M. Marc MONCELON, est donc appelée à remplacer ce dernier au sein du conseil municipal.

En conséquence, Madame Brigitte ROILAND est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de l'installation de Mme Brigitte ROILAND.
- VALIDE la mise à jour du tableau du conseil municipal telle que ci-annexée.

Délibération n° 2025-03-018

3°) Désignation d'un nouveau membre à la commission associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2020-06-020 du 11 juin 2020 portant règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu la délibération 2020-06-023 du 11 juin 2020 portant désignation des commissions internes et de leurs membres ;

Considérant que suite à la démission de Monsieur Rodolphe GUILLON, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre à la commission associations dont un siège est désormais à pourvoir ;

Considérant que pour permettre l'expression pluraliste des élus, un siège est réservé à la liste minoritaire ;

Considérant que Mme Brigitte ROILAND est seule candidate pour le siège vacant au sein de la commission associations ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas voter à scrutin secret.
- DESIGNER Mme Brigitte ROILAND pour siéger à la commission associations.
- PREND ACTE de l'absence de candidat.
- INDIQUE que la commission associations est désormais composée de Agnès DEMIK, Brigitte BESQUENT, Guy DELFORTRIE, Eric IMBERT, Estelle MARTINS et Brigitte ROILAND.

Délibération n° 2025-03-019

4°) Désignation d'un nouveau membre à la commission tourisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2020-06-020 du 11 juin 2020 portant règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu la délibération 2021-03-018 du 18 mars 2021 portant création de la commission tourisme ;

Considérant que suite à la démission de Monsieur Rodolphe GUILLON, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre à la commission tourisme dont un siège est désormais à pourvoir ;

Considérant que pour permettre l'expression pluraliste des élus, un siège est réservé à la liste minoritaire ;

Considérant qu'aucun candidat ne se présente ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'absence de candidat
- INDIQUE que la commission tourisme est désormais composée de Gilles MARY, Mélanie LUSSEULT, Jean-Michel ARNAUD, Didier MORISSONNAUD et Guy DELFORTRIE.

Délibération n° 2025-03-020

5°) Désignation d'un nouveau membre à la commission jeunesse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2020-06-020 du 11 juin 2020 portant règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu la délibération 2020-06-023 du 11 juin 2020 portant désignation des commissions internes et de leurs membres ;

Vu la délibération n° 2021-03-019 du 18 mars 2021 portant modification de la composition de la commission jeunesse ;

Vu la délibération n° 2023-06-043 du 15 juin 2023 portant modification de la composition de la commission jeunesse ;

Vu la délibération n° 2024-02-009 du 15 février 2024 portant désignation d'un nouveau membre de la commission jeunesse ;

Considérant que suite à la démission de Monsieur Rodolphe GUILLON, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre à la commission tourisme dont un siège est désormais à pourvoir ;

Considérant que pour permettre l'expression pluraliste des élus, un siège est réservé à la liste minoritaire ;

Considérant que Mme Brigitte ROILAND est seule candidate pour le siège vacant au sein de la commission jeunesse ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas voter à scrutin secret.
- DESIGNNE Mme Brigitte ROILAND pour siéger à la commission communication,
- INDIQUE que la commission jeunesse est désormais composée de Brigitte BESQUENT, Jean-Michel ARNAUD, Murielle GENTY, Estelle MARTINS, Brigitte ROILAND et Marie-Pierre SMEJKAL.

Délibération n° 2025-03-021

6°) Désignation d'un nouveau membre à la commission communication

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2020-06-020 du 11 juin 2020 portant règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu la délibération 2020-06-023 du 11 juin 2020 portant désignation des commissions internes et de leurs membres ;

Vu la délibération 2021-04-023 du 26 avril 2021 portant modification de la composition de la commission communication ;

Vu la délibération 2023-09-052 du 14 septembre 2023 portant modification de la composition de la commission communication ;

Considérant que suite à la démission de Monsieur Rodolphe GUILLON, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre à la commission communication dont un siège est désormais à pourvoir ;

Considérant que pour permettre l'expression pluraliste des élus, un siège est réservé à la liste minoritaire ;

Considérant que M. Gilles MARY est seul candidat pour le siège vacant au sein de la commission communication ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas voter à scrutin secret.
- DESIGNNE M. Gilles MARY pour siéger à la commission communication,
- INDIQUE que la commission communication est désormais composée de Mélanie LUSSEULT, Corinne DELPORTE, Agnès DEMIK, Eric IMBERT, Gilles MARY, Philippe PARENT.

Délibération n° 2025-03-022**7°) Tours Métropole Val de Loire - Approbation du rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges transférées pour 2025**

Il est rappelé que la commune de Saint Etienne de Chigny, en qualité de membre de Tours Métropole Val de de Loire, siège à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses Communes membres, suite aux compétences que notre Commune a transférées à la Métropole. La Commune a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant par délibération du 26 avril 2021.

Au titre de l'exercice 2025, la CLECT s'est réunie le 10 février 2025. Ses conclusions sont réunies dans un rapport annuel et une annexe financière jointe à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et son annexe financière,

- APPROUVE le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et son annexe financière dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

8°) Attribution d'une subvention aux Bateliers

Gilles MARY, Jean-Michel ARNAUD et Corinne DELPORTE, membres ou liés à l'association Les Bateliers ne peuvent participer au débat et au vote.

Le point est retiré faute de quorum.

Délibération n° 2025-03-023**9°) Attribution d'une subvention à la CASEC**

La commission finances dans sa séance du 26 février 2025 propose d'attribuer 1 000 € à l'association LA CASEC au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution de la somme de 1 000 € à l'association LA CASEC au titre l'exercice 2025.
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Délibération n° 2025-03-024**10°) Attribution d'une subvention à ARTENCIEL**

La commission finances dans sa séance du 26 février 2025 propose d'attribuer 380 € à l'association ARTENCIEL au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution de la somme de 380 € à l'association ARTENCIEL au titre l'exercice 2025.
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Délibération n° 2025-03-025**11°) Attribution d'une subvention à Budatrail**

La commission finances dans sa séance du 26 février 2025 propose d'attribuer 300 € à l'association Budatrail au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution de la somme de 300 € à l'association Budatrail au titre l'exercice 2025.
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Délibération n° 2025-03-026**12°) Attribution d'une subvention à Dressing des Colibris**

La commission finances dans sa séance du 26 février 2025 propose d'attribuer 300 € à l'association Dressing des Colibris au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et une abstention

- APPROUVE l'attribution de la somme de 300 € à l'association Dressing des Colibris au titre l'exercice 2025.
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Délibération n° 2025-03-027**13°) Attribution d'une subvention à Nature et Patrimoine**

La commission finances dans sa séance du 26 février 2025 propose d'attribuer 800 € à l'association NATURE ET PATRIMOINE au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution de la somme de 800 € à l'association NATURE ET PATRIMOINE au titre l'exercice 2025.
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Délibération n° 2025-03-028**14°) Attribution d'une subvention à Secret**

La commission finances dans sa séance du 26 février 2025 propose d'attribuer 500 € à l'association SECRET au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution de la somme de 500 € à l'association SECRET au titre l'exercice 2025.
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Délibération n° 2025-03-029**15°) Attribution d'une subvention au First Contact Club**

Après avoir été retiré faute de quorum, le point est finalement maintenu à l'arrivée de Philippe PARENT à 19h13.

Eric IMBERT, membre ou lié à l'association FIRST CONTACT CLUB se retire. Il ne participe ni aux débats ni au délibéré.

La commission finances dans sa séance du 26 février 2025 propose d'attribuer 1 000 € à l'association First Contact Club au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution de la somme de 1 000 € à l'association First contact Club au titre l'exercice 2025.
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

16°) Convention d'occupation du domaine public entre la commune de Saint Etienne de Chigny et l'association des bateliers de Saint Etienne de Chigny

Gilles MARY, Jean-Michel ARNAUD et Corinne DELPORTE, membres ou liés à l'association Les Bateliers ne peuvent participer au débat et au vote.

Le point est retiré faute de quorum.

17°) Information et points divers

Aménagement- voirie-environnement

- L'empierrement de la zone de sécurité de l'île Buda est réalisé. Le portail sera posé sous 15 jours.
- Gilles MARY confirme que la clé d'accès sera confiée aux associations lors de l'utilisation du site.

Ecole- jeunesse :

- Le nouveau marché de restauration scolaire présente un bilan positif. Le menu deux étoiles est plus apprécié que le menu 4 étoiles. Le Conseil des Jeunes prépare une sensibilisation des élèves aux déchets avec pour objectif de passer de 10 à 4 kg par jour.
- Syndicat des collèges : aucune augmentation de la carte n'est prévue cette année. Jean-Michel ARNAUD signale la demande d'une famille habitant aux Ruault, éloignée du point de ramassage. Elle demande la création d'un arrêt proche de son habitation. Compte tenu des circuits, le syndicat ne peut répondre favorablement à sa demande.
- La commission école-jeunesse travaille sur les règlements intérieurs et les tarifs des services périscolaires et extrascolaires en tenant du passage à la semaine de 4 jours.

Communication - Culture :

- Mélanie LUSSEULT par l'intermédiaire de Corinne DELPORTE rappelle que le bus numérique sera présent le 14 avril 2025 et invite les élus à en parler autour d'eux. Il n'y a pas d'inscription aujourd'hui, l'absence de demandes peut compromettre la venue du bus.
- L'atelier Wimoov se déroulera le 1^{er} avril et portera sur Filbleu.

Association

- Le club de foot FC SEDC, représenté par 2 membres et M. Gault a été reçu par Gilles MARY, Corinne DELPORTE et Agnès DEMIK dans le cadre du dépôt de leur première demande de subvention. A noter, le club jouera un match important à la fin du mois.

Finances

- La commission se réunira le 30 avril et non le 23 avril comme annoncé initialement.

Social

- Corinne DELPORTE rappelle que l'atelier Wimoov est un dispositif gratuit. L'information sera relayée via le club des anciens et Temps Danse.
- Le 8 mai, un transport exceptionnel à destination des anciens sera mis en place pour éviter que la mobilité ne soit un frein à la participation.
- Le conseil d'administration du CCAS a voté son budget. A été validée l'adhésion à l'UNCCAS qui propose aide juridique et formation aux administrateurs.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne la parole au public.

- Un habitant s'interroge sur l'achat du terrain au Vieux Bourg. Le conseil municipal rappelle que la décision a été entérinée en septembre 2024. Monsieur le Maire indique que la vente a été signée en décembre 2024.
- Un habitant tient à préciser que l'arrêt du dernier match de football n'était pas dû au comportement des joueurs de Saint Etienne de Chigny mais de l'équipe adverse.
- Précision est demandée sur la montant du budget CCAS. Monsieur le Maire indique que la commune verse 5 000 €. Le CCAS intervient en dernier recours, une fois la totalité des aides mobilisables par l'assistante sociale, épuisées.

La séance est levée à 19h20.

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2025-03-016

Arrêt du procès-verbal de la séance 27 février 2025

Délibération n° 2025-03-017

Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller suite à démission

Délibération n° 2025-03-018

Désignation d'un nouveau membre à la commission associations

Délibération n° 2025-03-019

Désignation d'un nouveau membre à la commission tourisme

Délibération n° 2025-03-020

Désignation d'un nouveau membre à la commission jeunesse

Délibération n° 2025-03-021

Désignation d'un nouveau membre à la commission communication

Délibération n° 2025-03-022

Tours Métropole Val de Loire - Approbation du rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges transférées pour 2025

Délibération n° 2025-03-023

Attribution d'une subvention à la CASEC

Délibération n° 2025-03-024

Attribution d'une subvention à ARTENCIEL

Délibération n° 2025-03-025

Attribution d'une subvention à Budatrail

Délibération n° 2025-03-026

Attribution d'une subvention à Dressing des Colibris

Délibération n° 2025-03-027

Attribution d'une subvention à Nature et Patrimoine

Délibération n° 2025-03-028

Attribution d'une subvention à Secret

Délibération n° 2025-03-029

Attribution d'une subvention au First Contact Club

Procès-verbal approuvé le 3 avril 2025

Publié le 10 avril 2025

***Le Maire,
Régis SALIC***

***Le secrétaire de séance
Eric IMBERT***